



Accueil > La CNIL > Actu CNIL > Article > Les universités créent leur premier réseau de correspondants informatique et libertés en partenariat avec la CNIL

Article

T taille du texte - + envoyer imprimer

Les universités créent leur premier réseau de correspondants informatique et libertés en partenariat avec la CNIL

04 décembre 2007

Pour la première fois dans les universités, un réseau de correspondants informatique et libertés (CIL) sera créé le 5 décembre prochain.

Fruit d'une étroite collaboration entre des représentants de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements (AMUE), ce réseau prend officiellement son essor lors d'une journée qui lui est entièrement consacrée le 5 décembre prochain au siège de la CNIL.

Destinée aux présidents, directeurs et secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, cette journée a un double objectif. En premier lieu, elle permet de réunir la vingtaine de correspondants déjà désignés par les établissements dans le cadre de la convention passée entre la CPU et la CNIL ; elle est également l'opportunité pour les organisateurs d'inciter les établissements qui n'en ont pas encore, à se doter d'un correspondant informatique & libertés.

Pour le président ou le directeur d'un établissement d'enseignement supérieur, la désignation d'un CIL est en effet le meilleur moyen de veiller à l'application de la loi informatique & libertés. Jouant le rôle de conseil, de veille et d'alerte en matière de déploiement de projets informatiques au sein de l'établissement, il contribue à une meilleure application de la loi et réduit ainsi les risques juridiques.

La matinée sera consacrée à définir le profil du correspondant, juriste ou informaticien, expliciter ses activités et son positionnement vis-à-vis du président ou directeur d'établissement. Différents outils mis à la disposition du réseau des CIL seront également présentés, comme le certificat informatique (C2i) ou celui de gestion du registre.

Enfin, outil de référence pour tous les Cils, [le guide Informatique et Libertés](#) (I et L) pour l'enseignement supérieur et la recherche sera diffusé pour la première fois. Publié à l'occasion de cette journée, ce guide a été réalisé grâce à un travail d'équipe entre des représentants de la CNIL, de l'AMUE, de la CPU et de correspondants informatique et libertés universitaires.

Initié le 5 décembre, le réseau des correspondants informatique et libertés des universités (RNCIL) a vocation à se développer, à poursuivre ses travaux et à mutualiser ses pratiques lors de rencontres régulières.

Rechercher

